



Contact avant location	Mairie de Luemswiller 03 89 25 42 55
Contact permanence	Monsieur Charles STEIN 06 25 71 00 49
Contrat numéro	2022/

CONTRAT DE LOCATION SALLE COMMUNALE DE LUEMSCHWILLER

Entre : la Commune de Luemswiller, représentée par son Maire, Monsieur Germain GOEPFERT

Et :

Nom de l'organisateur : Président de : Domicilié(e) Téléphone / Portable :

L'organisateur :

- **Sollicite l'autorisation d'occupation de la salle communale – 2 rue d'Illfurth à LUEMSCHWILLER**

A la date du :	pour une durée de	jours
A l'occasion de :		
<i>(Le motif doit obligatoirement concerner directement le demandeur, aucun prête-nom ne sera admis)</i>		
Nbres participants :	/ Nbre couverts :	(max 200)
Tarif de location : 260 €		
Etat des lieux initial et remise des clés à convenir avec le responsable de la salle		
Etat des lieux final et récupération des clés à convenir avec le responsable de la salle		

- **Sollicite l'heure de police obligatoire** (pour les associations) OUI NON
(ouverture après minuit et jusqu'à 2 heures du matin)

Locaux loués	A cocher
Grande Salle	X
Mezzanine	
Cuisine	X
Bar	X
Salle des Loges	

- **Certifie avoir eu connaissance du Règlement Intérieur et s'engage à respecter ses clauses**, notamment en ce qui concerne :
 - la formalité administrative : heure de police et vente de boisson alcoolisée
 - le dépôt d'un chèque de caution
 - le respect du matériel et la parfaite remise en état des lieux
 - le paiement de la location après réception de la facture

Une assurance « responsabilité civile » couvrant la manifestation sera à produire lors de la remise des clés.

NOTA : La mairie se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis avant et pendant la location.

Demande à remettre deux mois minimums avant la manifestation au secrétariat de la mairie.

Fait à Luemswiller, le

Le locataire :

Le Maire :

Germain Goepfert



INVENTAIRE DU MATERIEL Salle communale de Luemswiller

Désignation du matériel	Nombre début de location	Nombre fin de location
Assiettes plates		
Assiettes creuses		
Assiettes à dessert		
Tasses à café		
Soucoupes		
Verres à vin		
Coupes à champagne		
Verres à bière 25cl ou 33 cl		
Verres à eau		
Soupières		
Saladiers		
Plateaux		
Corbeilles à pain		
Fourchettes		
Cuillères		
Cuillères à café		
Couteaux		
Couverts à salade		
Louches		
Casseroles		
Couvercles		
Percolateur		
Chauffe-Assiettes		
Fours		
Plaques feux gaz		
Sauteuse		
Friteuses		
Congélateur		
Chambre froide		
Lave-vaisselle		
Lave-verres		
Bar réfrigéré		

Tout matériel manquant, abîmé ou détruit sera facturé en même temps que la facture de location



COVID-19

Depuis le **14 mars 2022** le port du masque n'est plus obligatoire*

Le port du masque reste **RECOMMANDÉ**

- pour les personnes à risque de développer une forme grave
- pour les personnes symptomatiques ou cas contacts

**POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES PLUS FRAGILES,
CONTINUONS D'APPLIQUER LES GESTES BARRIÈRES.**



Porter un masque
lorsque c'est obligatoire
ou recommandé



Aérer chaque pièce
10 minutes toutes
les heures



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser
une solution hydro-alcoolique



Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades

*sauf dans les transports, les lieux de santé et de soins.



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)